

**RAPPORT DE LA COMMISSION THÉMATIQUE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES  
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Postulat Fabienne Freymond Cantone et consorts -  
suite à une rencontre organisée sous l'égide du Forum interparlementaire romand (FIR) :  
le canton de Vaud et le CICR – un engagement à développer...**

**1. PRÉAMBULE**

La Commission s'est réunie le 1<sup>er</sup> décembre 2015 à la salle du Bicentenaire, Place du Château 6 à Lausanne, pour examiner l'objet cité en titre. Elle était composée de Mmes Amélie Cherbuin, Laurence Creteigny, Claire Richard et Aliette Rey-Marion, ainsi que de MM. Dominique-Richard Bonny, Jean-Luc Chollet, Philippe Clivaz, José Durussel, Christian Kunze, Denis-Olivier Maillefer, Jacques Perrin, Nicolas Rochat Fernandez, Andreas Wüthrich et Raphaël Mahaim (président rapporteur soussigné).

Les membres suivants étaient excusés : MM. Gérald Creteigny, et Claude-Alain Voiblet (remplacé par J.-L. Chollet).

La séance s'est tenue en présence de Mme la Députée Fabienne Freymond Cantone, postulante, invitée avec voix consultative.

Le Gouvernement n'était pas représenté.

M. Yvan Cornu, secrétaire de commission, a tenu les notes de séance, ce dont nous le remercions vivement.

**2. POSITION DE LA POSTULANTE**

La postulante expose les raisons de son postulat, qui fait suite à une rencontre entre le FIR et le CICR. Le canton de Vaud ne soutient financièrement, à ce jour, d'aucune manière le CICR. Or, des cantons comme Genève (évidemment), mais aussi Fribourg ou Zurich par exemple, allouent annuellement une enveloppe budgétaire au CICR, indépendamment de tout projet concret.

Dans le contexte international actuel, le CICR fait face à des défis colossaux. Les moyens à disposition sont insuffisants pour les actions à mener dans des zones de conflits comme en Syrie, en Irak ou en Ukraine.

Le fait que le siège de l'organisation se situe dans un canton voisin crée des liens forts entre le CICR et le Canton de Vaud ; à titre d'exemples, de nombreux Vaudois y travaillent et de fréquentes conférences sont organisées sur notre territoire. L'action du CICR contribue indéniablement à la visibilité et au rayonnement du Canton de Vaud.

La postulante conclut qu'il est préférable d'aider les gens sur leur lieu de détresse, plutôt qu'ils soient poussés par les événements à quitter leur pays. Les personnes secourues sur place, notamment grâce aux actions du CICR, diminuent d'autant les émigrations et les demandes d'asile.

### **3. DISCUSSION GÉNÉRALE**

Pour plusieurs députés, la prise en considération de ce postulat offrirait la possibilité au Conseil d'État d'étudier et de présenter les modalités d'un éventuel soutien aux missions et aux actions du CICR. Le Conseil d'État pourrait ainsi expliquer pourquoi, jusqu'à présent, le Canton de Vaud s'est tenu à l'écart du financement du CICR.

La discussion a porté en séance de commission sur l'opportunité d'un financement global, par opposition à un financement par projet, au « coup par coup ». Alors que certains commissaires penchent pour cette seconde option, d'autres estiment qu'une telle manière de procéder pourrait être délicate à manier pour le CICR, qui doit pouvoir travailler en toute indépendance avec les fonds récoltés. En tout état de cause, le renvoi du postulat permettra au Conseil d'Etat d'analyser cette question.

Plusieurs députés ont exprimé leur soutien au postulat en raison de la crise migratoire actuelle et de l'importance de favoriser les aides sur place visant à maintenir des conditions de vie durables et contribuant à limiter les phénomènes migratoires. En outre, un député a insisté sur le fait que notre prospérité n'était pas uniquement due à nos savoir-faire mais également à l'utilisation des ressources au Sud. En ce sens, nous avons un devoir moral de contribuer à l'aide au développement, devoir d'ailleurs rappelé dans notre Constitution cantonale.

Une discussion au sein de la commission a porté sur des révélations récentes de la presse selon lesquelles le Contrôle fédéral des finances aurait tancé le CICR pour avoir constitué des réserves trop importantes. À ce propos, le président du CICR Peter Maurer, a manifestement expliqué qu'en l'espace de quelques mois, le budget de l'organisation pouvait être fondamentalement modifié en fonction de l'urgence des opérations sur le terrain. Il semblerait que ces arguments ont convaincu le Contrôle fédéral des finances.

En définitive, vu les questions pertinentes et nécessaires soulevées par le postulat, la commission souhaiterait pouvoir connaître l'opinion du Conseil d'Etat.

### **4. VOTE DE LA COMMISSION SUR LA PRISE EN CONSIDÉRATION DU POSTULAT**

*La commission thématique des affaires extérieures recommande au Grand Conseil de prendre en considération le postulat par 12 voix pour et 2 abstentions, et de le renvoyer au Conseil d'État.*

Pampigny, le 24 février 2016

*Le rapporteur :  
(Signé) Raphaël Mahaim*